

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service De l'Environnement
Unité Gestion Des Risques – PPR
Affaire suivie par : Christian HENNEBELLE
☎ : 03.21.50.30.29

Boulogne-sur-mer, le 08 mars 2017

Le Sous-préfet de BOULOGNE-SUR-MER

à

liste des destinataires in fine

OBJET : Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du Boulonnais

Lors de la réunion du 28 juin 2016, le zonage réglementaire et le règlement du PPRL du Boulonnais vous ont été présentés. Actuellement, le projet de plan fait l'objet d'une consultation officielle pour une durée de deux mois.

Dans son édition du 16 février dernier, le journal la Voix du Nord indique que l'étude menée par le bureau DHI sous maîtrise d'ouvrage DREAL est « caduque » et que, par conséquent, les cartes du PPRL du Boulonnais sont fausses.

Afin d'apporter tous les éléments ayant contribué à l'élaboration du PPRL, je vous invite à une réunion :

le jeudi 16 mars 2017 à 18h00
en Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer (131 Grande Rue)

Je serai accompagné des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Au cours de cette réunion vous seront présentés les éléments qui ont permis d'élaborer les cartes d'aléa, ainsi que l'historique de l'étude. Ce sera l'occasion de répondre aux questions encore en suspens.

Cordialement

Le Sous-Préfet

Jean Philippe VENNIN

Listes des destinataires

Madame et Monsieur le Maire de :

- Ambleteuse
- Audinghen
- Audresselles
- Tardinghen
- Wimereux
- Wimille
- Wissant

Messieurs les Présidents :

- la communauté d'agglomération du Boulonnais
- la communauté de commune « Terre des deux Caps »

Monsieur :

- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
- le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France
- le représentant du bureau d'étude DHI